

Salon de l'Habitat du Pays de Gex 2020

Règlement du Jeu «Chèques cadeaux»

Toute personne participant au jeu « Chèque Cadeaux Salon de l'Habitat 2020 » accepte de fait en jouant ce règlement du jeu qui sera affiché à l'entrée du salon, dans l'espace jeu et sur le site de Pays de Gex Promotion et Animation (www.gexpo.fr)

Règlement Visiteurs

Pays de Gex Promotion et Animation organise un jeu pour les visiteurs du salon de l'Habitat 2020 doté de 5000€ en chèques cadeaux utilisable chez les exposants du salon. Pour cela il faudra se rendre sur le stand jeu situé au centre de la Halle, remplir une carte jeu et la mettre dans l'urne.

- Une seule carte jeu par personne et par jour est autorisée. Si les organisateurs retrouvent plusieurs cartes, l'éventuel(le) carte gagnant(e) serait annulée.
- Toutes les cartes correctement remplies participeront au tirage au sort
- 2 chèques cadeaux de 500€ seront tirés au sort le vendredi 18 septembre 2020 à 19h parmi les cartes jeu de la journée.
- 3 chèques cadeaux de 500€ seront tirés au sort le samedi 19 septembre 2020 à 19h parmi les cartes jeu de la journée.
- 2 chèques cadeaux de 500€ seront tirés au sort le dimanche 20 septembre 2020 à 18h parmi les cartes jeu de la journée.
- Suite au tirage du dimanche soir, toutes les cartes jeu restantes seront rassemblées et un super chèque cadeau de 1500€ sera tiré au sort.
- Ces chèques cadeaux seront uniquement utilisables pour des achats chez l'un des exposants du salon.
- Le chèque cadeau est utilisable jusqu'au 30 décembre 2020.
- Aucun chèque cadeau ne pourra être échangé contre du numéraire.
- En jouant, les visiteurs autorisent Pays de Gex Promotion et Animation à utiliser leur adresse postale ou mail uniquement pour la communication sur les salons qu'il organise et pour leur envoyer des invitations. Ils autorisent aussi les organisateurs à utiliser des photos des remises de prix.

Règlement exposants salon de l'Habitat 2020

- En participant au salon de l'Habitat 2020, les exposants s'obligent à accepter les chèques cadeaux distribués par Pays de Gex Promotion et Animation.
- L'exposant devra fournir une facture détaillée avec notification de la TVA de l'achat ou de l'acompte pour achat avec le chèque jeu gagnant à **PGPA BP 303 01170 GEX**.
- La facture du chèque cadeau gagnant sera payée par chèque ou virement uniquement dans un délai de 15 jours.
- Les factures de chèques cadeaux gagnants seront honorées jusqu'au 30 décembre 2020. (hors demande écrite particulière acceptée par le comité de Pays de Gex Promotion et Animation).

Pour Pays de Gex Promotion et Animation

Le commissaire du Salon

Jean Christophe Guichon